

Secrétariat général

Samedi 1^{er} octobre 2016

COMMUNIQUÉ

Le tribunal administratif de Nouméa a statué le 30 septembre 2016 sur le litige budgétaire avec la ville de Nouméa relatif à la part de reversement aux communes du produit des amendes de police.

Cette décision ne porte que sur un point technique et n'annule en aucun cas le budget 2016 de la Nouvelle-Calédonie. Elle n'a donc aucune conséquence sur le fonctionnement des institutions (gouvernement, Congrès, provinces, communes...) et sur les engagements financiers arrêtés dans le cadre de ce budget.

Pour se conformer à la décision du tribunal administratif, le gouvernement adoptera dès le mardi 4 octobre une décision modificative prenant en compte cette seule correction budgétaire.

Appel sera fait de ce jugement pour clarifier définitivement le traitement budgétaire de la répartition des amendes de police.